



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère - Arrondissement de Quimper
**LEVÉE INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAINNADE ET DE PECHE A PIED
SUR LA PLAGE DE CORNOUAILLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-593

Le 07 août 2023

Le MAIRE de la Ville de Concarneau,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 et L 2211-1 et L 2213-23,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de dépassement concernant la qualité bactériologique de l'eau de la plage de Cornouaille émis par l'Agence Régionale de Santé le 03 août 2023,

Vu l'arrêté d'interdiction temporaire de baignade et de pêche à pied sur la plage de Cornouaille, du 04 août 2023,

Vu le résultat du recontrôle réalisé le 04 août 2023 de l'eau de la plage de Cornouaille attestant d'une bonne qualité, transmis par l'Agence Régionale de la Santé le 07 août 2023,

ARRETE

Article 1 : L'interdiction temporaire de baignade et de pêche à pied sur la plage de Cornouaille est levée à compter du 07 août 2023.

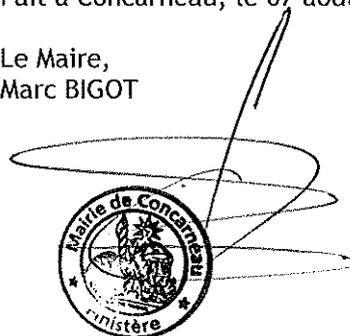
Article 2 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Directrice des Services Techniques et aux services concernés.

Fait à Concarneau, le 07 août 2023

Le Maire,
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme
A CONCARNEAU, le 07 août 2023

LE MAIRE



Publication par voie d'affichage :
du au

CORNOUAILLE

CONCARNEAU

Classement sanitaire européen 2022

Eau d'excellente qualité



European bathing water quality in 2022

Excellent bathing water quality

Résultats 2023

	30 mai	15 juin	22 juin	28 juin	06 juil.	12 juil.	17 juil.	27 juil.	03 août	04 août
	13:58	15:29	09:20	13:10	09:05	12:55	15:59	11:10	08:47	11:43
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	15	< 15	< 15	1100	30
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	< 15	< 15	< 15	< 15	45	15	15	< 15	1200	< 15
Interprétation sanitaire	High quality	Low quality	High quality							

eau de bonne qualité  high-quality water
 eau de qualité moyenne  average-quality water
 eau de mauvaise qualité  low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Apprivoisez le soleil.



Get informed !

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Protect yourself from the sun.

baignades.sante.gouv.fr

Date : Quimper, le 7 août 2023

Pour le Directeur de la délégation départementale du Finistère
L'ingénieur d'études sanitaires

Signé

Thomas KEREBEL